

sécheresse d'une région... l'autre



Le 13 septembre, ils étaient quatre agriculteurs, venus de zones particulièrement touchées par cette conséquence climatique, baptisée « fléau national » : Geneviève Lebourgeois, FDE-SEA, présidente des fermiers métayers de la Manche, Jean-Christian Bourdin et Daniel Lompuech, agriculteurs de Vendée et du Lot, Râteau, de la Commission Agricole de Loire-Atlantique.

Avec le Secrétariat national et la Commission nationale agricole du PSU, ils ont dit, par des mots simples et vivants les problèmes que leurs collègues et eux-mêmes rencontraient en cette période :

Dans la Manche : un coup dur

(Geneviève Lebourgeois) :

Un département composé de petites exploitations, où les petits éleveurs ont été obligés d'acheter de la paille aux gros céréaliers, alors que l'on détruisait la paille les années précédentes (en cas de surproduction). Par contre, on a pu voir les petits céréaliers aider les paysans, en leur donnant de la paille et même en les aidant à la ramasser.

En Loire-Atlantique : « opération paille » (Râteau)

Fins limiers, sentant venir les difficultés, les agriculteurs ont, avant les vacances, décidé une « opération paille » : trouver 40 000 tonnes qui ont été payées de 1 à 1,5 centimes le kilo (dans les départements du Cher et de l'Indre).

Mais, sur proposition des céréaliers, le gouvernement a pris la décision de taxer la paille à 7 centimes sous couvert... de ne pas favoriser la spéculation. La paille a donc dépassé le prix normal payé par les agriculteurs.

On a beaucoup parlé de l'aide de l'Armée, c'est un fait ; mais une chose n'a pas été dite : les agriculteurs ont payé les « journées de bidasses » (de 19 à 21 F par homme et par jour plus le prix de l'essence: 1,70F le litre)... L'armée au service des travailleurs: plutôt une aiguille dans une botte de paille ! pourrait-on dire.

La paille, une affaire « juteuse » pour bon nombre de transporteurs, puisqu'il a été impossible de faire appel aux transporteurs publics, les « gros » ont donc tiré le plus grand bénéfice de l'opération. Il y a aussi un problème grave : le fait que la SNCF, service dit « public » a supprimé la plus grande partie des lignes secondaires et de marchandises. Elle n'a donc pu assurer complètement le transport de la paille : trois trains seulement, par exemple, ont été acheminés vers la Loire-Atlantique.

Et l'eau : comment est-elle gérée et utilisée ?

Daniel Lompuech prend exemple sur son département, le Lot. Il explique qu'il existe de nombreuses nappes souterraines importantes et que les eaux de rivière soient traitées pour la consommation et que les eaux souterraines servent à l'arrosage pose une contradiction sur l'exploitation de l'eau.

On voit des agriculteurs procéder à un système d'irrigation « sauvage » en se débrouillant individuellement (toujours le système D !) tombant soit sur une nappe d'eau, soit pompant une rivière souterraine. Cela leur permet d'avoir ainsi un débit de 80 à 200m³ par hectare et un rendement de maïs évalué à 100 quintaux/ha.

Cette exploitation des eaux souterraines aurait pu être, de longue date, étudiée collectivement. Et le problème de la gestion collective de l'eau est donc posé avec une extrême urgence.

Autre point: l'Office National des Forêts s'ingénie à arracher de nombreux arbres (dans le Lot notamment) à croissance lente pour leur substituer, des résineux. Cela compromet dangereusement l'équilibre climatique et écologique de la région — et l'utilisation intensive de défoliants (2-4-5T, cf SEVESO) ne fait qu'ajouter au massacre.

A part cela, « il n'y a pas le feu dans la maison », tout va très bien Madame la marquise et Messieurs les barons, nos belles campagnes et nos paysans pourront toujours se reconvertir dans le folklore !

Nous avons proposé

Elections municipales de Mars 1977

**Projet
de charte
municipale**

Le conseil municipal devra apporter son soutien aux initiatives qui visent à assurer le contrôle populaire sur l'utilisation des sols :

- délimitation des sols à usage agricole, des sols à vocation résidentielle ou touristique, des sols à réserver pour l'implantation d'activités industrielles ou artisanales, selon un plan de développement démocratiquement élaboré ;
- publicité au niveau communal de toutes les transactions foncières qui seront affichées au moins un mois avant la vente ;
- contrôle des terres agricoles inutilisées et attribution pour mise en culture avec garantie d'une durée minimum d'exploitation ;
- soutien aux actions collectives de défense de

l'outil de travail des petits exploitants contre les propriétaires cumulards ou absentéistes ;

- constitution d'assemblées populaires de bassin pour contrôler pour un réseau ou pour une rivière, la répartition des ressources en eau ;
- réaménagement sous contrôle populaire des terrains en friches et des habitations abandonnées pour favoriser notamment le tourisme populaire ;
- les permis de construire à usage agricole seront accordés ou refusés publiquement en assemblée populaire rurale.



POUR EN SAVOIR PLUS...

L'eau en général

Après-demain, n° spécial «L'eau», juin-août 1976. n° 185, 8 F (27. rue Jean-Dotent, 75014 Paris).

Ivan Cheret, *L'Eau* (Seuil) 1967

Raymond L. Nace, *L'Eau et l'Homme* (Unesco, 1969),

J. Bouchard, *Technologie du traitement des eaux de surface* (Cahiers techniques Degremont. 1967)

Jean Larras, *L'Aménagement des cours d'eau* (PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 1187).

Jean-Loïc Nicolazo Crach, *Les Agences financières de bassin* (Imprimerie nationale, 1975).

Allen V. Kneese, *Economie et gestion de la qualité des eaux* (Dunod, 1967).

... et en particulier

Les eaux minérales (PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 229).

L'eau et l'écologie

P. Shegale et O. Klee, *Plus d'eau potable pour demain* (R Laffont, Coll. «Réponses Ecologie 1973).

Philippe Aguesse, *Clefs pour l'écologie* (Seghers).

Philippe Saint-Marc, *Socialisation de la nature* (Stock)

Valiron et Tenière-Buchot, *Livre blanc du bassin Seine-Normandie* (Doc Française Coll. «Environnement », n° 15),

L'eau et la pollution

René Colas, *La Pollution des eaux continentales* (PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 1973

Michel Depax. *La Pollution des eaux et ses problèmes juridiques* (Librairie technique, 1968).

P.M. Combe, *Les Coûts de pollution et problèmes d'évaluation économique* (Lyon, 1972).

Hervé Mathieu, *L'Eau et les déchets urbains* (Centre de Recherche d'Urbanisme, 1972)

P. Pesson, *La Pollution des eaux continentales* (Gauthier-Villars, 1976).

L'eau dans le monde

Cyril Gomelle, *La soif du monde et le dessalement des eaux* (PUF. 1966).

Michaël Overmann, *L'eau dans le monde, problèmes et solutions* (Larousse.Coll «Techniques d'Aujourd'hui», 1970).

L'eau de la mer

J. R. Vaillant. *Les problèmes du dessalement des mers et des eaux saumâtres* (Eyrolles, 1970).

Louis Bérot. *Les pieds dans la mer* (J.-C. Lattes, 1976).

Le contrôle populaire sur l'affectation des sols

sécheresse : un révélateur ?



Le ministre de l'Agriculture, Bonnet, prétendait récemment que la sécheresse était un « révélateur » (1). A la vérité, ce sont les propos ministériels qui seraient plutôt révélateurs. Passons rapidement sur la prétendue ignorance attribuée par le ministre aux Français des dures servitudes de la vie de nos paysans et sur le fait que « insensibles » au « huit sur dix qui roulent en 4L », l'attention de ces mêmes Français « se polarise sur la Mercedes que possèdent 1 % » d'entre eux. Au fait, lesquels M. Barre ? Il y a paysans et paysans, tout un chacun le sait. Le ministre de l'Agriculture plus que tout autre d'ailleurs qui, après quelques courbettes démagogiques et obligées aux victimes de la sécheresse — toutes catégories confondues ! — se propose, ni plus ni moins, de montrer qu'au fond « 1976 marquera le point de départ de réformes en profondeur de notre politique agricole ». Car, chaque jour davantage, poursuit Christian Bonnet, « le mythe d'une agriculture une et homogène s'estompe ». On ne le lui fait pas dire. On voit bien ce que de tels propos — aux contours parfois arrondis, voire anodins — peuvent cacher. Rien moins en réalité que ce que déjà pas mal de paysans savaient avant que ne sévisse la sécheresse : la liquidation de nombre de petites productions agricoles. En somme, la sécheresse n'a fait qu'accélérer le processus. Comparées aux déclarations lénifiantes du ministre de l'Agriculture, les réalités sont aujourd'hui brutales. Et il y a fort à parier qu'elles le soient en-

semaines ont vu se multiplier les licenciements individuels, ou les mises en chômage partiel. Dans le seul département de la Somme, l'inspection du travail signale, pour le début du mois de septembre, 50 licenciements. On pourrait multiplier les exemples. Les régions les plus touchées : Pays de Loire, Normandie, Bretagne, Nord et Picardie n'ont pas fini de subir les contrecoups de cette extrême sécheresse.

Or, face à cette situation que fait le gouvernement ? Il se tait ; quand, du moins, tantôt « généreux » et « Grand seigneur » (verbalement s'entend), tantôt insidieux, il ne tente pas, à travers des déclarations qui sont de véritables « petites phrases », d'accréditer l'idée auprès de l'opinion publique qu'en somme il n'y aura peut-être pas d'autre moyen que de refile la note à une qui la paie déjà. Habile, non ? Certes, on ne reprochera pas au Premier ministre d'être trop bavard.

la mûne

En revanche on pourrait lui reprocher bientôt de ne pas l'être assez. En effet, le train de mesures destinées aux agriculteurs victimes de la sécheresse décidé le 25 août est loin, très loin, de résoudre les problèmes. Et pour cause. Ces mesures « à valoir sur le dispositif d'ensemble destiné à faire face à cette calamité nationale » — dispositif qui doit être révélé le 29 septembre — repose sur « la notion d'Unité de Gros Bétail » (UGB). Aussi, « fonction de l'intensité de la sécheresse », comme le dit le document officiel du ministère de l'Agriculture, la France a-t-elle été découpée en quatre zones ? Dans la première, qui concerne 18 départements — le Grand Ouest en somme — la prime par UGB est de 200 F. Dans la seconde, qui regroupe 34 départements (Nord, Centre et Sud-Ouest), la prime atteint 150 F. Dans la troisième zone, 15 départements (Est, Rhône-Alpes) elle est de 50 F (2). Quant à la quatrième (24 départements, ceux du Midi), elle n'en est pas une puisque la prime y est « nulle ». C'est sans doute ce que M. Bonnet appelle être « équitable ». Ou M. Bonnet n'estime-t-il pas un manque à gagner suffisant pour



Les nappes d'eau souterraine de la France

S.R.G.M. et TANGUY DE RENUIS, L'Espoir, n° 1326

core davantage demain. S'agissant par exemple des salariés de l'agriculture, les deux dernières



**Commande et abonnements,
Commission Nationale Agricole du PSU, 9 Rue Borromée, 75015 PARIS**

être déclaré « sinistré » que de devoir détruire massivement les fruits qu'on produit ? Simple question.

On le voit, ces mesures sont notoirement insuffisantes. Quand on sait qu'un mois et demi est nécessaire pour percevoir la prime susdite on peut avoir quelque idée de l'issue à laquelle bon nombre d'éleveurs sont réduits : purement et simplement la vente aux fins d'abattage de leur cheptel. Dès lors le « Gardez vos vaches » du ministre de l'Agriculture, proféré au début de « l'été chaud » prend l'allure d'une injonction insultante.

José SANCHEZ

(1) *Le Monde*, 14 septembre.

(2) *Signalons, pour être exhaustif, qu'il ne suffit pas de se prévaloir du titre de quadrapède pour prétendre à celui d'UGB à part entière. Les mesures du ministre de l'Agriculture sont assorties de nuances qui minimisent considérablement l'aide déjà très insuffisante accordée par UGB. En effet, certains animaux ne comptent que pour des fractions d'UGB (chèvres : 0,20. brebis : 0,15, bovins de moins de 6 mois : 0)*



le saviez-vous ?

Le Français consomme beaucoup d'« eau minérale », au point que cette dernière, après le vin bien entendu, est la seconde boisson nationale. De 400 millions de litres en 1950, la consommation d'« eaux minérales » est passée en France à 1 milliard de litres en 1960, puis à 3 milliards en 1973. Une aubaine pour les trois grands groupes qui se partagent le marché : Perrier (Perrier, Contrexéville, Vichy-St-Yorre, Vichy-Etat), B.S.N.-Gervais - Danone (Evian, Badoit...) et Vittel. Leur chiffre d'affaire ? Pour l'année 1974, respectivement 580, 382 et 357 millions de francs (hors-taxe). Nul doute que leur chiffre d'affaire, qui avait légèrement diminué en 1975, sera, cette année, à la hauteur de leurs espérances. La sécheresse n'aura pas été vraiment une calamité pour les marchands de limonade. ■

solidarité : qui doit payer ?

La situation dans les campagnes est difficile, catastrophique même dans beaucoup d'exploitations. La sécheresse de 1976 survient après deux années difficiles au cours desquelles le pouvoir d'achat paysan a baissé. En effet, malgré les aides (primes à la vache et à la truie, prime spéciale de 1 200 francs...) d'un total de plus de 4 milliards de francs pour chacune des 2 années, le pouvoir d'achat paysan avait baissé en moyenne de 9 % en 1974, et 1 % en 1975 (chiffres officiels, commentés d'ailleurs par la plupart des organisations paysannes).

Les premières mesures d'aides annoncées le 25 août 1976 par le ministre de l'Agriculture (2,2 milliards) font figure d'aumône dérisoire. On comprend la colère des travailleurs de la terre, et celle-ci ne peut que continuer à monter dans les jours qui viennent. Annoncer en même temps, que ces aides seront financées par un supplément d'impôts sur les revenus, c'est désigner les paysans au reste de la nation comme des assistés et dresser contre eux les autres catégories des travailleurs.

Au contraire, nous affirmons que chaque travailleur a droit à un emploi et à un revenu minimum.

la situation

Il est vrai que cette sécheresse est exceptionnelle. Mais il est vrai aussi que les paysans sont plus vulnérables économiquement qu'il y a 30 ou 50 ans. Autrefois, on achetait peu, on vendait peu. Il n'y avait pas d'endettement au Crédit agricole. Aujourd'hui une calamité naturelle prend l'allure d'une catastrophe pour les travailleurs de la terre, telle qu'elle peut conduire à des gestes isolés de désespoir.

Et pourtant les pouvoirs publics ne se sont pas affolés, au contraire, ils ont multiplié pendant tout l'été les déclarations rassurantes : le revenu 76 serait maintenu au niveau de 75, il ne fallait pas céder à la panique et vendre le bétail...

En fait, cette sécheresse va accélérer le départ d'un certain nombre d'agriculteurs. Ce qui n'est pas pour déplaire à tous ceux qui parlent de restructurer les exploitations agricoles. Cela ne fera que quelques chômeurs de plus.

Ce sont les éleveurs qui sont le plus touchés par cette sécheresse ; on estime actuellement que les réserves de fourrage atteignent à peine la moitié de leur niveau habituel. Ils sont frappés à plusieurs niveaux :

— leur production fourragère personnelle a subi un déficit qui est estimé entre 30 et 60 % selon la gravité de la sécheresse dans la région ;

— la production laitière de leurs vaches mal nourries et parfois privées d'eau a subi un déficit variant de 10 à 40 % ;

— le taux de stérilité des vaches s'est fortement accru du fait de la sécheresse. Il entraîne des

dépenses d'insémination supplémentaires et une baisse de la natalité des veaux estimée entre 10 et 30 % ;

— les taurillons accusent un retard de leur développement de 4 mois par rapport à la normale.

La sécheresse a donc des conséquences à la fois immédiates et lointaines pour les éleveurs. Les plus modestes d'entre eux, tenus par des engagements de crédit, risquent de se trouver dans une situation désespérée que ne saurait rétablir l'aide qui leur est promise (200 F par tête de bétail dans les zones les plus touchées).

Alors que le gouvernement a autorisé en juillet une hausse de 8,75 % des aliments du bétail, les prix de la viande à la production se sont écroulés. La spéculation va bon train et d'autres hausses des aliments sont à craindre. En particulier les USA font payer cher à l'Europe sa dépendance en tourteau de soja. Tout s'ajoute pour les éleveurs aux mauvaises années 1974 et 1975. Ainsi beaucoup d'entre eux se sont déjà séparés d'une partie de leur cheptel, ou vont le faire en l'absence de mesures de solidarité efficaces. Ils perdent ainsi pour l'avenir, une partie de leurs moyens de production.

Pour les productions végétales, les rendements sont diminués dans des proportions variables, les productions les plus touchées sont celles de maïs et de pommes de terre, à un moindre degré celle d'orge.

Si la sécheresse a été particulièrement dure dans tout l'Ouest, elle a touché en fait toute la France, à l'exception des départements du Sud, mais à des degrés très variables d'une région à l'autre, d'une micro-région à une autre, en fonction des types de production, des sols, des passages d'orages, etc.

C'est pourquoi le découpage grossier de la France en 4 zones rend très mal compte de la réalité (d'où la protestation). C'est au niveau local que le manque à gagner dû à la sécheresse peut et doit être apprécié.

Il faut aussi remarquer que ce sont les exploitants qui ont intensifié le plus qui se trouvent dans les situations les plus désespérées. Ce sont souvent ceux qui viennent de s'installer, et ont dû intensifier les productions pour faire place aux remboursements d'emprunts.

Les salariés agricoles d'exploitation, les salariés de coopératives et des industries agro-alimentaires sont également victimes de la sécheresse, touchés par les réductions d'activité (chômage partiel ou total).

une aide est nécessaire

Venir en aide aux victimes de la sécheresse est nécessaire, à condition qu'il s'agisse bien des vic-

times : c'est l'emploi et le niveau de vie d'une masse de travailleurs qui sont en cause ; c'est aussi une condition pour conserver le potentiel de production de l'agriculture.

Cette aide doit répondre aux deux principes suivants :

— tout travailleur a droit à un emploi. Ce qui s'applique autant au producteur agricole dont l'emploi est garanti par la conservation de son outil de travail, qu'au travailleur des industries agricoles et alimentaires menacé par la crise de certaines d'entre elles, et le risque de relance d'une concentration capitaliste qui accélérera la dépendance des agriculteurs à leur égard.

— tout travailleur a droit à un revenu minimum garanti. Ce n'est déjà pas le cas des producteurs agricoles en année normale, qui subissent en amont et en aval les prix imposés par les industries agricoles et alimentaires ou le négoce, les variations de cours à la production (comme cette année dans le Sud-Est) et le contrecoup des aléas climatiques. La sécheresse et ses conséquences sont un aspect — important — parmi d'autres de cette insécurité. Cette position est celle des paysans qui se définissent d'abord comme des travailleurs et non comme des chefs d'entreprise. C'est un autre discours que tiennent beaucoup de responsables professionnels agricoles (FNSEA, CNJA, APCA) en proclamant les paysans chefs d'entreprise. S'il en était ainsi, ne devraient-ils pas être capable de faire face aux aléas, car ceux-ci font partie du jeu libéral ?

L'application de ces principes devrait conduire aux mesures suivantes :

— garantie d'emploi pour les salariés de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires, *notamment par le versement d'indemnités de maintien d'emploi* des travailleurs, des exploitations et entreprises en difficulté ;

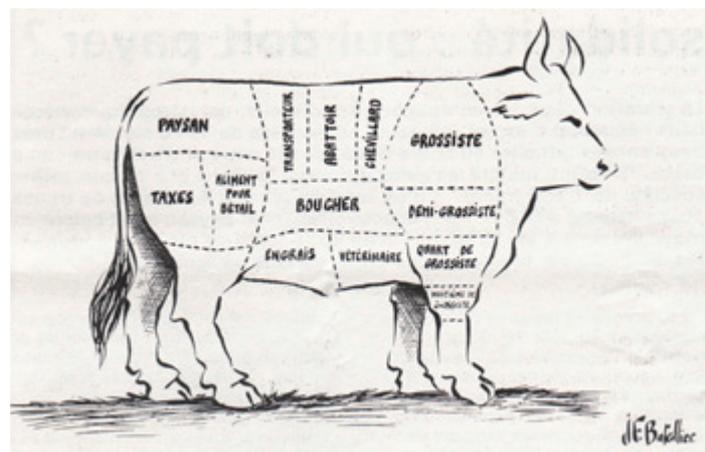
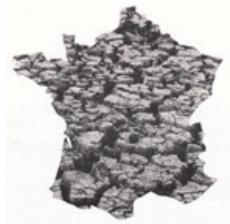
— *indemnité de compensation d'un revenu minimum.*

Calculée sur la base d'un quantum de production assurant les coûts de production et le revenu minimum cette mesure irait dans le sens des revendications des paysans qui

veulent obtenir, comme les autres travailleurs, un revenu minimum garanti

— report d'un an des annuités des prêts du Crédit agricole pour un montant plafonné (à l'exception des prêts fonciers correspondants à des achats spéculatifs de terres) mesure que le Crédit Agricole fleurissant peut parfaitement assumer).

— *réquisition des terres non-cultivées* et attribution de celles-ci aux exploitations dont la survie est menacée ;



— *contrôle* collectif des aliments de bétail (et taxation de leurs prix) et de la répartition des ressources fourragères ;

— le contrôle, l'estimation des besoins, l'adaptation des aides aux conditions locales, leur répartition, l'application de chaque mesure doit être confiée à *la responsabilité d'assemblées locales d'agriculteurs* (pouvant désigner des commissions communales ou cantonales) comme il s'en est créées spontanément, en particulier dans certains départements de l'Ouest.

quel financement ?

Non sans raison, les salariés acceptent mal que les aides pour les agriculteurs soient financées par un impôt supplémentaire sur le revenu, ce qui ne peut qu'accroître l'injustice fiscale. Le Conseil national des Impôts estime à 30/40 milliards par an la fraude fiscale... or c'est 2 à 3 fois plus qu'il n'en faut pour venir en aide aux agriculteurs. Précisons que cette fraude est précisément le fait des non salariés et parmi eux d'un certain nombre de gros agriculteurs. Les inégalités de revenus par travailleur en agriculture sont considérables. Le système d'imposition des agriculteurs ne corrige pas cette inégalité.

En fait, sous couvert de « solidarité », la formule retenue par le gouvernement n'est rien d'autre qu'un premier volet au premier plan d'austérité. Car d'autres voies étaient possibles :

— *Les ressources existent :*

- au niveau budgétaire, par la compression de dépenses improductives et des transferts plus ou moins occultes aux entreprises ;
- dans les circuits financiers de l'agriculture elle-même, où le Crédit Agricole et la Mutualité Sociale

Agricole drainent les ressources et l'épargne des agriculteurs à des fins étrangères à l'agriculture (énormité des investissements réalisés dans l'immobilier).



- Si l'on veut recourir à la fiscalité, ce doit être uniquement en prenant pour base les revenus les plus élevés et ceux du capital.

- lutte contre la fraude fiscale, y compris dans l'agriculture ;

- création d'un impôt sur le capital ;

- introduction de la progressivité dans l'impôt sur les bénéfices (ce qui inclura la taxation des superprofits des bénéficiaires de la sécheresse).

Telles sont les mesures que le gouvernement se gardera bien de proposer, préférant dresser les salariés contre les agriculteurs. Telles sont les mesures que les travailleurs doivent imposer, dans l'unité.

Nous appelons ceux qui vivent de leur travail, à la ville comme à la campagne, à unir leurs efforts et leurs luttes :

- pour qu'un revenu minimum soit garanti à chaque travailleur ;

- pour que le système fiscal cesse d'entretenir les inégalités actuelles.

Ce sont les bases d'une unité d'action qui pourrait s'élargir aux luttes pour la sauvegarde du milieu naturel, pour la maîtrise de l'eau, pour la production d'une nourriture saine et le contrôle de la transformation et la distribution des produits agricoles.

**Direction Politique Nationale
des 11 et 12 septembre 1976 ■**